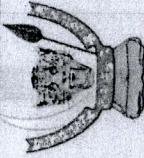


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMAIRE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autcrite de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N°022/2025

A LA SOCIETE ESNAP SARLU

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la perception de la taxe du stationnement des motos commises au transport dans les Districts de Tshangu et Mont-Amba pour le mois de Novembre 2024, conclu avec le Ministère du Budget, Plan, Fonction Publique, Transport pour un montant total hors taxe de francs congolais douze millions huit cent cinquante un mille cinq cent (CDF 12 851 500) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais quatre-vingt-neuf mille neuf cent soixante un (CDF 89 961), pour servir et valoir ce que de droit.

Directeur Administratif et Financier

Secrétaire de l'Etablissement

Fait à Kinshasa le 06/02/2025.

Mme Claude KAYEMBE MBAYI

Directeur Général